



# EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

COMMUNIQUÉ DE

FR

PRESSE

25 juin 2008

Pour diffusion immédiate

## SMALL BUSINESS ACT EUROPEEN

### La TVA réduite enfin reconnue comme une mesure pro-PME

Bruxelles, le 25 juin 2008.

Les Artisans et les PME de la Construction ont accueilli favorablement le SMALL BUSINESS ACT Européen adopté par la Commission aujourd'hui et en particulier la référence à la directive sur les taux réduits de TVA sur les travaux intensifs en main d'œuvre.

**« La Commission européenne reconnaît explicitement la TVA réduite comme un instrument de politique économique efficace pour les PME. C'est une avancée fondamentale, pour notre secteur, qui grâce à cette directive bénéficie dans certains Etats membres de la TVA réduite sur les travaux d'entretien amélioration des logements » a déclaré David Croft, le Président d'EBC.** Jusqu'à présent, la Commission avait adopté une attitude plus neutre, autorisant les Etats membres qui le souhaitaient à expérimenter cette mesure qu'elle jugeait sans effets négatifs sur le fonctionnement du marché intérieur.

Le SMALL BUSINESS ACT contient d'autres mesures importantes pour les Artisans et les PME de la construction, notamment, l'annonce de la révision de la directive Délais de Paiement. Il est clair que la directive actuelle ne permet pas d'aboutir à une situation satisfaisante pour les PME. Par exemple, actuellement en Espagne, les PME sous-traitantes sont payées avec un délai de 210 à 320 jours. En Roumanie, alors que le secteur de la construction connaît une croissance sans précédent (supérieure à 30%), le taux de faillite des PME est extrêmement élevé en raison des retards de paiement.

En ce qui concerne l'accès des PME aux marchés public, EBC n'avait pas souhaité que soit établi un quota, à l'instar de ce qui se passe aux Etats-Unis (25%), car les PME réalisent 42% des marchés publics européens. Ou alors, il aurait fallu fixer un quota de 80% reflétant la part des PME dans le chiffre d'affaires de la construction. L'idée de quota a été abandonnée en chemin et a été remplacée par un code de bonne conduite devant encourager les autorités publiques à davantage recourir aux PME. Il reste à voir si un tel code sera appliqué largement et si tel n'est pas le cas, la Commission devra proposer un instrument plus contraignant.

\*\*\* fin \*\*\*

« European Builders Confederation – E.B.C. » créée en 1990, est une organisation professionnelle européenne représentant les Artisans et les P.M.E. appartenant au secteur de la construction. A travers ses organisations nationales membres, E.B.C. représente 2 millions d'Artisans et de PME.

Le secteur de la construction est d'une importance fondamentale pour l'Economie européenne. Avec 2,7 millions d'entreprises, un chiffre d'affaires de presque 1300 milliards d'euros et une population occupée de 14 millions de personnes, ce secteur contribue à la réalisation de 10% du Produit Intérieur Brut de l'Union Européenne.

**99% des PME (moins de 250 salariés) forment le secteur de la construction en Europe et réalisent 80% du chiffre d'affaires. Les petites entreprises (moins de 50 salariés) assurent à elles seules 60% de la production et emploient 70% de la population active du secteur.**

**Information à la presse:** pour toute question, veuillez contacter le Secrétariat

E.B.C

Rue Jacques de Lalaing, 4 B- 1040 Brussels

Tel: +32 (0)2 514.23.23/Fax: +32(0)2 514.00.15

Email: [secretariat@eubuilders.org](mailto:secretariat@eubuilders.org)

Website: [www.eubuilders.org](http://www.eubuilders.org)